

VERSION NON AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28.06.2022	14h59	22.179	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
Titre : Agrovoltaique : éviter le sacrifice de terres cultivables en privilégiant des alternatives	
Contenu : Le Conseil d'État est prié d'étudier le renoncement systématique aux projets agrovoltaiques (la pose de panneaux solaires à même les champs, notamment sur des terres cultivables) au profit de projets photovoltaïques plus opportuns (à disposer sur des infrastructures existantes).	
Développement (obligatoire) : Le développement des installations photovoltaïques est bienvenu dans le cadre de la transition énergétique et des risques de pénuries d'électricité à venir. Il doit donc être raisonnablement encouragé comme une part du « mix énergétique » qui fait la force de l'approvisionnement électrique de notre pays. Toutefois, la sécurité alimentaire est aussi un défi important pour notre pays dans un futur proche. La guerre en Ukraine et les variations climatiques nécessitent que nous maintenions, voire développons une agriculture locale forte. Notre canton a un rôle à jouer. De fait, il n'est guère géographiquement vaste, chaque hectare cultivable est donc une denrée précieuse. Afin donc de concilier de façon opportune ces deux défis majeurs que sont l'approvisionnement énergétique et l'approvisionnement alimentaire, il est demandé au Conseil d'État d'étudier le renoncement systématique aux projets agrovoltaiques au profit de projets photovoltaïques plus opportuns ; en effet, lorsque des panneaux photovoltaïques sont posés sur des parcelles à même les champs, nous sacrifions des terres potentiellement cultivables pour ces infrastructures. La seule activité agricole encore possible une fois ces installations posées est l'élevage de moutons, ce qui est très réducteur pour des parcelles à vocation plus rentable. Le nombre de bâtiments et d'infrastructures que compte notre canton est important ; encourager la pose de panneaux photovoltaïques sur ces derniers ainsi que sur les toits des nouvelles constructions serait déjà un effort important et beaucoup plus opportun que de sacrifier des champs fertiles à cet effet.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Niels Rosselet-Christ		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Quentin Geiser	Roxann Durini	Arnaud Durini
Estelle Matthey-Junod	Christiane Barbey	Daniel Berger
Evan Finger	Damien Schär	Grégoire Cario

VERSION AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28.06.2022	14h59	22.179	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
------------------------	--

Titre : Agrovoltaïque : éviter le sacrifice de terres cultivables en privilégiant des alternatives

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'étudier le renoncement systématique aux projets agrovoltaïques (la pose de panneaux solaires à même les champs en zone agricole, notamment sur des terres cultivables) au profit de projets photovoltaïques plus opportuns (à disposer sur des infrastructures existantes).

Développement (obligatoire) :

Le développement des installations photovoltaïques est bienvenu dans le cadre de la transition énergétique et des risques de pénuries d'électricité à venir. Il doit donc être raisonnablement encouragé comme une part du « mix énergétique » qui fait la force de l'approvisionnement électrique de notre pays.

Toutefois, la sécurité alimentaire est aussi un défi important pour notre pays dans un futur proche. La guerre en Ukraine et les variations climatiques nécessitent que nous maintenions, voire développiions une agriculture locale forte. Notre canton a un rôle à jouer. De fait, il n'est guère géographiquement vaste, chaque hectare cultivable est donc une denrée précieuse.

Afin donc de concilier de façon opportune ces deux défis majeurs que sont l'approvisionnement énergétique et l'approvisionnement alimentaire, il est demandé au Conseil d'État d'étudier le renoncement systématique aux projets agrovoltaïques au profit de projets photovoltaïques plus opportuns ; en effet, lorsque des panneaux photovoltaïques sont posés sur des parcelles à même les champs, nous sacrifions des terres potentiellement cultivables pour ces infrastructures. La seule activité agricole encore possible une fois ces installations posées est l'élevage de moutons, ce qui est très réducteur pour des parcelles à vocation plus rentable.

Le nombre de bâtiments et d'infrastructures que compte notre canton est important ; encourager la pose de panneaux photovoltaïques sur ces derniers ainsi que sur les toits des nouvelles constructions serait déjà un effort important et beaucoup plus opportun que de sacrifier des champs fertiles à cet effet.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Niels Rosselet-Christ

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Quentin Geiser	Roxann Durini	Arnaud Durini
Estelle Matthey-Junod	Christiane Barbey	Daniel Berger
Evan Finger	Damien Schär	Grégoire Cario